



Rémi Muzeau

Président du groupe UMP-Divers droite
au Conseil municipal de Clichy

Candidat aux élections municipales
des 9 & 16 mars 2008

Chères Clichaises et chers Clichois,

Permettez-moi avant tout de vous souhaiter une nouvelle année, dans les meilleures et les plus heureuses conditions possibles pour chacun d'entre vous.

L'année 2008 sera décisive pour notre ville avec les élections municipales qui auront lieu en mars. Mon vœu le plus sincère est que vous puissiez choisir votre maire en toute connaissance, en toute conscience de ce qu'il représentera pour votre avenir, votre quotidien à Clichy.

Vous êtes directement concernés, impliqués, et votre décision sera déterminante. Vous pourrez voter soit pour le changement soit pour la continuité dans la médiocrité. Vous savez que je représente depuis des années ce changement tant attendu. Souvenez-vous, en 2001, il ne manquait que 317 voix pour y parvenir, un formidable espoir était né.

Depuis j'ai travaillé jour après jour pour donner une nouvelle dimension à notre ville, pour pouvoir encore mieux répondre à vos attentes. Clichy doit s'épanouir dans la réalité économique, sociale et environnementale. La qualité de vie doit s'installer impérativement et durablement.

J'ai la volonté de nous donner les moyens d'y arriver, en toute lucidité, en homme responsable.

A Clichy, choisissons de **Mieux vivre ensemble**

Je suis plus déterminé que jamais
Amicalement.
Rémi Muzeau.

Blog : remi.muzeau2008.com
Site : www.clichyremimuzeau.org

 **Mieux Vivre
ensemble**

Soutien à la campagne de

RémiMuzeau

aux élections municipales de Clichy - 9 & 16 mars 2008

Seul le mandataire financier est habilité à recueillir les dons en faveur de Rémi Muzeau dans les limites précisées dans l'article L.52-8 du code électoral : "Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15.000 euros en application de l'article L.52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au 1er alinéa de l'article L.52-1, les candidats ou liste de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don."

Chèque à établir à l'ordre de : **Françoise Porthault, mandataire financier**

A retourner ou à déposer à la permanence de Rémi Muzeau

18, rue Charles et René Auffray - 92110 Clichy

Tél : 01 47 31 33 39 - mail : remimuzeau2008@gmail.com

Blog : remimuzeau2008.com

Un reçu vous sera délivré vous permettant de déduire votre don sur votre déclaration de revenus.

Seuls les dons par chèque ouvrent droit à une déduction fiscale.

-----✂-----

Nom..... **Prénom**.....

Adresse

Téléphone..... **Mail**.....@.....

- Je soutiens l'action de Rémi Muzeau
- Je souhaite être contacté pour la distribution de tracts
- Je souhaite être contacté pour accompagner Rémi Muzeau sur le terrain
- Je soutiens financièrement la campagne de Rémi Muzeau par un don de :

10 € 20 € 30 € 50 € autre€